

Etat des risques naturels

Posté par :

Publiée le : 06/07/2009 16:10:00

[1 - ERNT : Synthèse](#) [2 - Dans quel cas devra t-on communiquer un état des risques naturels et technologiques ?](#) [3 - Les immeubles concernés ?](#) [4 - Quels sont les textes de référence ?](#) [5 - Durée de validité ?](#) [6 - Quels sont les risques qui concernent Paris ?](#) L'attestation sur l'état des risques est valable 6 mois. Le plan de prévention des risques peut être obtenu auprès de la préfecture du département où le bien est situé.

